



Projet éolien du **Pays Blancois**

LETTRE D'INFO N°3 · *Juillet 2023*

Photo d'illustration

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



Le projet du Pays Blancois, à l'étude depuis 2019, vient d'être déposé auprès des services de la Préfecture. Le dossier d'étude d'impact réalisé par des experts indépendants (paysagiste, naturaliste, acousticien...) sera consultable par tous lors de l'enquête publique (probablement mi-2024). Une décision préfectorale sera ensuite prise au terme de l'instruction, fin 2024.

Parallèlement à la rédaction du dossier, nous avons réalisé un porte-à-porte, pour présenter le projet et répondre à vos questions, et distribué deux lettres d'information.

Enfin, une page web a été mise en ligne pour présenter le projet et son déroulé (eolise.fr/projet/pays-blancois).

Le projet, s'il aboutit, permettra au territoire de **produire une électricité locale, favorisant l'indépendance énergétique et réduisant fortement l'impact en CO₂** de notre production électrique. Les experts de l'énergie et du climat* l'ont tous rappelé récemment : il est impératif de développer rapidement et massivement l'éolien terrestre.

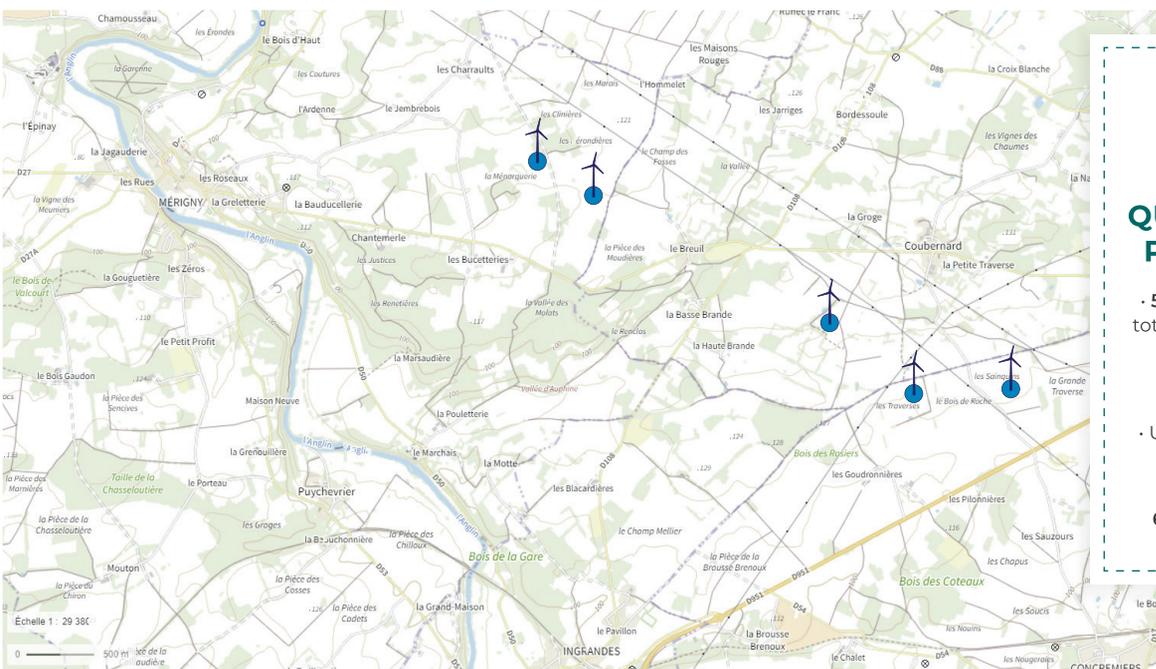
*GIEC, RTE (réseau de transport d'électricité), EDF, Agence internationale de l'énergie, Ademe...



QUELLES ÉOLIENNES POUR CE PROJET ?

- **5 éoliennes** de 200 m de hauteur totale (en bout de pale). Les mâts des éoliennes feront 125 m de haut (la hauteur du mât de mesure, actuellement en place)
- Une **puissance unitaire de 6 MW**, soit un total de 30 MW installés
- Une **production annuelle de 63 500MWh**, soit la consommation électrique de 28 400 personnes, eau chaude et chauffage inclus.

Les détails du projet sont disponibles sur notre site : www.eolise.fr/projet/pays-blancois



NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS...



Photomontage réalisé depuis la D88, à la sortie Sud Est de Tilloux

De nombreuses questions peuvent accompagner le développement d'un parc éolien.

Nous y répondons ci-dessous. Nous pourrions aborder d'autres sujets si vous nous envoyez vos questions (nos coordonnées sont disponibles en bas de cette page).



COMMENT SE PASSE LE DÉMÂTELEMENT ? COMMENT EST-IL FINANCÉ ?

A la fin de vie du parc éolien, **les éoliennes et leurs fondations sont totalement évacuées afin de remettre les terres à disposition pour leur usage précédent** (agricole). L'entreprise qui exploite le parc prend en charge l'ensemble des coûts de démantèlement (fondations incluses) et du recyclage. L'arrêté du 10 décembre 2021 prévoit également, dès la phase construction, une garantie financière supplémentaire, qui dépend de la puissance de l'éolienne.

En cas de faillite de l'exploitant (un cas jamais vu en France et très improbable, en raison des garanties financières exigées par les banques pour financer les projets), c'est la responsabilité de l'actionnaire qui est engagée pour régler les frais de démantèlement.



QUEL EST L'ÉQUIVALENT EN PRODUCTION D'UNE ÉOLIENNE PAR RAPPORT À UN PROJET SOLAIRE ?

Une éolienne telle que prévue dans ce projet **correspond à la production d'un parc solaire d'une surface de 13 hectares** (l'équivalent de 18 terrains de football).

A titre de comparaison, les 5 éoliennes de ce projet occuperont une surface de 1,3 hectare au total.

Comme le rappelle les experts* (*liste au recto*), **il est nécessaire de faire appel à toutes les sources de production d'électricité renouvelable, le photovoltaïque, l'éolien terrestre et en mer**. Chacune a un rôle à jouer et ne peut se substituer à l'autre.



QUEL EST LE CALENDRIER D'UN PROJET ÉOLIEN ?



Il faut compter **7 à 10 ans en moyenne, entre l'initiation d'un projet éolien et le début de son exploitation**.

En effet, de nombreuses expertises de terrain doivent être menées par des bureaux d'études indépendants, pour être en conformité avec la réglementation.

Une fois ces études menées, le porteur de projet doit analyser les impacts du projet et définir le nombre et l'emplacement des éoliennes, pour qu'elles aient le moins d'impact possible.

Le dossier est ensuite instruit par les services de l'État (pendant une durée comprise entre 18 à 24 mois dans l'Indre).

A l'issue de cette instruction, l'enquête publique permet à chacun de prendre connaissance du dossier et de donner son avis sur le projet. En se basant sur la qualité du projet présenté, les réponses apportées durant l'instruction et les retours de l'enquête publique, la Préfecture accorde ou non une autorisation.

Dans le cas de ce projet, cette décision préfectorale devrait être rendue début 2025. Il faut alors compter deux ans supplémentaires de préparation administrative, financière et technique, avant le début de chantier.



QUELLES SONT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LES COMMUNES ?

L'installation d'un parc éolien sur un territoire est **soumise à différents impôts et génère donc des revenus locaux**, qui bénéficient ensuite aux riverains.

La fiscalité liée au projet représentera chaque année plus de 200 000 € pour le territoire (répartis entre les communes d'implantation et la communauté de communes). Ces revenus sont annuels et dureront toute la phase d'exploitation du parc soit 25 à 30 ans.

Dans l'Indre et dans les départements voisins, **des emplois seront également créés dans différents secteurs**, pendant le chantier puis durant toute la durée d'exploitation (par exemple les emplois locaux de techniciens de maintenance des éoliennes).



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Laure BARRANGER · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : l.barranger@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".

